



Communiqué de presse des organisations syndicales d'Alcatel Lucent

A l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le 8 mars prochain, les syndicats membres du Comité Européen (ECID) du groupe Alcatel Lucent organisent une diffusion et collecte de lettre de revendications.

L'action est soutenue par les 11 organisations syndicales dans 6 pays (CFDT, CGT, CFE-CGC et CFTC en France, LBC-NVK et BBTK en Belgique, IG Metall en Allemagne, Solidarnosc en Pologne, UGT et CC-OO en Espagne, CWA aux Etats-Unis) et par le comité européen.

Les femmes, employées par Alcatel Lucent, sont invitées à signer une lettre adressée aux directeurs du Groupe pour signifier leur mécontentement et exiger des mesures concrètes en faveur d'une éradication des inégalités de carrière entre les hommes et les femmes dans l'entreprise.

Cette action est un symbole porté par les femmes. Les hommes sont aussi invités à promouvoir une négociation de mesures qui leur seront également profitables à terme.

Début de l'action le 8 mars, journée internationale des droits de la femme. Remise des lettres par les membres du comité européen le 24 mars lors de la réunion plénière au siège La Boétie à Paris.

Le 8 mars 2010

Aux Directeurs de notre groupe Alcatel-Lucent,

A l'ère des labels en tout genre, après le green-label et le social-label, nous, femmes employées par l'entreprise, attendons des actes concrets sur l'equality-label.

Nous exigeons des explications détaillées sur l'attribution des enveloppes spécifiques, des primes, des bonus, des stocks options et autres gratifications distribuées en toute opacité à vos collaborateurs, car nos salaires sont encore en moyenne inférieurs à nos homologues masculins.

Où est passée mon enveloppe de rattrapage ?

Nous exigeons l'ouverture de négociations au niveau le plus haut possible du Groupe pour mettre en place des mesures correctives permettant de nous assurer un déroulement de carrière équivalent à celui de nos homologues masculins.

Nous exigeons que les mesures négociées soient suivies dans des commissions spécifiques à l'aide d'indicateurs suffisamment fins et pertinents mettant en évidence l'éradication progressive des causes de différences de traitement par rapport à nos homologues masculins.

Nous exigeons que les droits de chacun et chacune soient respectés.

Nous exigeons que soient appliquées dans toutes les filiales sans exception :

- les directives Internationales sur le droit du travail;
- les directives européennes sur le droit du travail et l'égalité professionnelle;
- les lois nationales sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Oui pour mettre fin au plafond de verre !

Prénom NOM :

Je demande que des solutions soient apportées à la situation d'inégalité d'emploi entre les hommes et les femmes dans mon entreprise.

Signature :

Contacts avec l'intersyndicale France :

CFDT Isabelle Guillemot 06 71 29 28 66 - CGT Stéphane Dubled 06 03 45 40 92

CFE-CGC Bertrand Lapraye 06 14 46 12 73 - CFTC Mickael Delval 06 03 42 17 59